

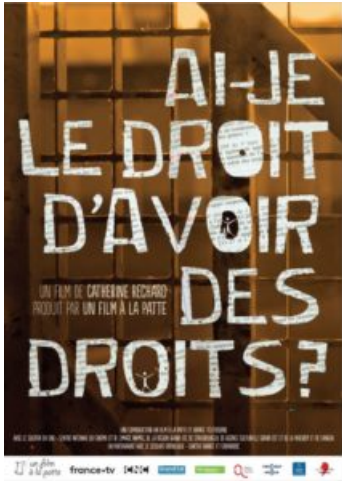
Un détenu a-t-il le droit d'avoir des droits ?

Publié le 04/12/2019 - mis à jour le 06/12/2019 à 9H45

Olivia Dufour

La défense des droits des détenus est un sujet encore largement méconnu. Et pour cause, les avocats et les juges ne sont entrés que tout récemment dans les établissements pénitentiaires. La documentariste Catherine Rechart a suivi le travail de ces avocats spécialisés qui défendent les détenus et présente un documentaire passionnant « Ai-je le droit d'avoir des droits ? ».

« Pour qui je me prends pour vouloir défendre mes droits, pour qui je me prends moi qui ai fait tant de mal, la question est là : ai-je le droit d'avoir des droits ? ». Ainsi débute en voix *off* le documentaire de 76 minutes réalisé par Catherine Rechart intitulé : « Ai-je le droit d'avoir des droits ? ». Celle-ci a voulu montrer comment s'exercent concrètement les droits des détenus en prison. Pendant longtemps, le rôle de l'avocat s'est arrêté au prononcé de la décision contre son client. Et puis, peu à peu, les droits de la défense sont entrés en détention. Cela a commencé par l'arrêt *Marie* du Conseil d'État en date du 17 février 1995 qui a décidé que les décisions des commissions disciplinaires des établissements pénitentiaires étaient susceptibles de recours. Ensuite, la loi du 12 avril 2000 a permis aux avocats d'assister les détenus devant la commission de discipline et enfin, la loi pénitentiaire de 2009 a transformé ce droit de nature réglementaire en droit législatif.



La réalisatrice suit le parcours de 7 avocats spécialisés, tant dans l'exercice de leur métier, que dans des moments plus intimes où ils méditent sur le sens de leur mission. C'est ainsi que l'on croise Étienne Noël, avocat à Rouen, le pionnier, la référence qui tente de trouver une solution d'hébergement pour un client afin de lui éviter de risquer la rétention de sûreté faute d'avoir un domicile. Celui-ci raconte un peu plus loin à l'École d'avocats de Strasbourg comment, en 1995, il a attaqué l'État en responsabilité parce que son client, un jeune homme fragile, avait été placé en détention avec un dangereux criminel et violé pendant trois semaines. Il a obtenu la condamnation de l'État pour faute dans le placement et faute dans la surveillance. On rencontre également Karine Laprévotte, avocate à Nancy, qui se bat pour son client qui a été agressé en prison et en conserve de très lourdes séquelles. Elle est parvenue à le faire sortir au motif que son état était incompatible avec une détention et qu'il devait être soigné. Il s'agit maintenant d'éviter qu'il ne retourne derrière les barreaux. Dans

un autre dossier, elle tente d'obtenir un aménagement de peine et se heurte aux lenteurs et aux oublis de l'administration qui entraînent sans cesse le report de l'audience.

Mais il n'y a pas qu'une poignée d'avocats spécialisés qui apportent leur secours dans les établissements pénitentiaires. Le documentaire part aussi à la rencontre d'anciens détenus qui se sont formés sur le tas durant leur détention. C'est le cas d'Éric, sollicité un jour par hasard pour parler avec un détenu qui ne s'exprimait qu'en anglais. Très vite, on est venu le solliciter pour écrire des lettres, puis pour connaître ses droits. À la fin de sa détention, sa cellule était remplie de dossiers de codétenus. Il raconte comment il a découvert le Code pénal, appris à s'en servir, passé parfois des nuits à comprendre un article et lire toute la jurisprudence. Depuis qu'il est sorti, il continue d'aider les détenus et leurs familles à connaître leurs droits.